

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE DANS
LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE
VILLE LE 2 SEPTEMBRE 2014 À 20 h 05 À
LAQUELLE ASSISTAIENT :**

**MINUTES OF THE REGULAR MEETING
OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE
CITY OF WESTMOUNT HELD IN THE
COUNCIL CHAMBER OF CITY HALL ON
SEPTEMBER 2, 2014 AT 8:05 P.M., AT
WHICH WERE PRESENT:**

Le maire / The Mayor :
Les conseillers / Councillors :

P. F. Trent, président / Chairman
P. A. Cutler
R. Davis
V. M. Drury
N. Forbes
C. Lulham
P. Martin
T. Samiotis
C. Smith

Formant le conseil au complet. / Forming the entire Council.

Également présents /: Duncan E. Campbell, directeur général / Director General
Also in attendance : S. Michael Deegan, directeur général adjoint / Assistant Director General
V. Iturriaga Espinoza, directrice des Services juridiques et greffière /
Director of Legal Services and City Clerk
L. Angers, préposée à la rédaction / Recording Secretary

OUVERTURE DE LA SÉANCE

OPENING OF MEETING

Le maire déclare la séance ouverte.

The Mayor called the meeting to order.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Unless otherwise indicated to the contrary in these minutes, the Mayor always avails himself of his privilege provided for in section 328 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19) by abstaining from voting.

**RAPPORTS DU MAIRE ET DES
CONSEILLERS**

**MAYOR AND COUNCILLOR'S
REPORTS**

Maire Trent fait un compte-rendu au sujet du communiqué de presse publié le 18 août 2014 par l'Association des municipalités de banlieue sur la réforme des régimes de retraite municipaux (Projet de loi 3). En tant que président de l'AMB, il maintient sa position selon laquelle les rémunérations et avantages sociaux des employés municipaux sont plus élevés que

Mayor Trent reported on the press release issued by the Association of Suburban Municipalities (AMB) on August 18, 2014 concerning the reform of the municipal pension funds (Bill 3). As the president of the AMB, he maintained his position that municipal employees' remunerations and benefits are higher than their provincial

leurs homologues provinciaux de. Il explique la raison d'être de la réforme proposée par le gouvernement du Québec et les motifs pour lesquels la situation doit être prise en charge. Le maire Trent confirme que l'AMB n'a pas présenté de mémoire devant la Commission parlementaire, mais a choisi de communiquer son point de vue via le communiqué de presse. Des copies du communiqué de presse a été envoyées au premier ministre Couillard, au ministre des Affaires municipales, Pierre Moreau et au maire de Montréal, Denis Coderre.

La conseillère Forbes fait un rapport sur les événements communautaires suivants:

- Exposition à la Galerie du Victoria Hall jusqu'au 11 Septembre: Caps de courage - Histoire de soins infirmiers;
- Invitation pour participer à un événement spécial au belvédère Summit avec les membres de la Société astronomique le 13 septembre à 19h30;
- Visite du maire de Montréal, Denis Coderre lors de la prochaine série de conférences de l'AMW avec Ann Lagacé Dawson, le 17 septembre au Victoria Hall;
- 70e anniversaire de l'Association historique de Westmount le 18 septembre au Victoria Hall;
- Célébration semestrielle avec les artistes: Art Westmount en association avec les Journées de la culture les 27-28 septembre au Victoria Hall, au Manoir Westmount, à la Place Kensington et au Westmount One

La conseillère Lulham annonce que la reconstruction de la place publique sur Prince-Albert débutera le 8 septembre (point à l'ordre du jour). Elle mentionne que certains résidents de l'avenue Hillside se plaignent au sujet de l'état des trottoirs; elle explique que les travaux ont dû être reportés en raison de la nouvelle construction sur l'avenue Metcalfe.

counterparts. He explained the rationale behind the Quebec government's proposed reform and the reasons why the situation must be dealt with. Mayor Trent confirmed that the ASM had not presented a brief before the Parliamentary Commission and that it had chosen to communicate its views through a press release. Copies of the press release were sent to Premier Couillard, to the Minister of Municipal Affairs, Pierre Moreau, and Montreal Mayor Denis Coderre.

Councillor Forbes reported on the upcoming community events:

- Exhibition at the Gallery of Victoria Hall until September 11: Caps of courage – Nursing's History;
- Invitation to attend a special event at the Summit Lookout with the members of the Astronomical Society on September 13 at 7:30 p.m.
- Visit from Montreal Mayor Denis Coderre at the WMA next lecture series on September 17 with moderator Ann Lagacé Dawson au Victoria Hall;
- 70th Anniversary of the Westmount Historical Association on September 18 at Victoria Hall;
- Bi-annual celebration for artists: Art Westmount en association with les Journées de la culture on September 27-28 at Victoria Hall, Manoir Westmount, Place Kensington and Westmount One.

Councillor Lulham announced that the reconstruction of the Prince Albert Square will start on September 8 (see item on the Agenda). She mentioned that some Hillside residents have complained about the poor state of the sidewalks. She explained that the work had been postponed because of the new construction on Metcalfe Avenue.

La conseillère Lulham signale la prolifération des rats dans le parc Westmount, en raison de l'alimentation fournie aux petits animaux (écureuils, pigeons) dans la zone de jeu de palets et autour de l'avenue Lansdowne, et qui dure depuis au moins 10 ans. Elle invite les gens à contacter le Service de la sécurité publique dans de tels cas étant donné les risques pour la santé.

Councillor Lulham reported on the proliferation of rats in Westmount Park caused by the feeding of small animals (squirrels and pigeons) in the shuffle board area and around Lansdowne that has been going on for the last 10 years. She invited people to advise Public Security in such cases given the health hazard.

La conseillère Davis annonce fièrement la réussite de la finale ALPS à laquelle quelques 2 000 personnes ont assisté. Elle félicite officiellement les Services des sports et loisirs, des travaux publics et de la Sécurité publique pour cet événement exceptionnel.

Councillor Davis proudly reported that the ALPS final was very successful with almost 2,000 people in attendance. She officially congratulated Sports and Recreation, Public Works and Public Security for the outstanding event.

La conseillère Davis annonce que la piscine sera ouverte pour les deux prochaines fins de semaine (voir le calendrier sur le site) et que le banquet des bénévoles se tiendra prochainement. L'inscription aux programmes des Sports et loisirs et des événements communautaires est en cours.

Councillor Davis announced that the pool will be opened for the next 2 weekends. (re: the schedule on the Website) and that the Sports banquet for the volunteers was coming up. Sports and Recreation, and Community Events registration is ongoing

Le conseiller Cutler mentionne les initiatives du Service de la sécurité publique à travers la ville, en commençant par la "Campagne de braquage des roues vers le trottoir" laquelle fut bien médiatisée. Il rappelle aux gens d'orienter les roues avant de leur véhicule vers le trottoir lorsqu'ils stationnent sur une pente.

Councillor Cutler reported on the initiatives from Public Safety through the City, beginning with the "Wheel to the Curb Campaign" that had been well covered by the media. He reminded people to turn their vehicle front wheels towards the curb when they park on a slope.

Le conseiller Cutler annonce la tenue de la « Campagne de sensibilisation du retour à l'école » dans les zones débarcadères devant les écoles. Le Service de la sécurité publique visitera aussi les garderies pour vérifier l'installation adéquate des sièges pour enfants.

Councillor Cutler announced the "Back to School and Awareness Campaign", around drop off zones in front of schools. Public Security will also tour the daycares ensuring that infant seats are well installed.

Le conseiller Cutler annonce le renouvellement de l'entente de la Ville avec le SPVM concernant l'échange d'informations; il souligne l'étroite relation entre le Service de la sécurité publique et le SPVM, et il prend cette

Councillor Cutler mentioned that the renewal of the City's agreement with the SPVM concerning the exchange of information; he reported on the close relationship between Public Safety and

occasion d'accueillir le nouveau commandant Bastien.

Le conseiller Martin rapporte que récemment aucun paiement n'a été versé à Pomerleau, mais que les discussions sont toujours en cours pour régler les crédits.

Le conseiller Martin mentionne les travaux effectués par le Service de travaux publics sur l'avenue Sunnyside. Il mentionne également que la nouvelle piste cyclable est opérationnelle avec une nouvelle configuration et que les travaux devant l'église Westmount Park sont maintenant sous contrôle : les voitures peuvent y accéder facilement.

Le conseiller Martin informe que le projet de la place publique Prince Albert a permis de soulever des questions relatives à la perte des espaces de stationnement, ce qui a précipité une étude plus approfondie sur le stationnement dans le secteur sud-ouest de la ville. Il reconnaît que ce projet a eu l'effet positif d'obliger la Ville à trouver des espaces de stationnement supplémentaires

La conseillère Samiotis a exprimé sa gratitude pour les travaux sur la conduite d'aqueduc de la rue Bruce et les changements de conduites d'eau sous le boulevard Dorchester.

La conseillère Smith rapporte sur le lancement du nouveau site Web et elle invite les gens à transmettre leurs commentaires et remarques.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions se tient de 20 h 25 à 21 h 14.

the SPVM and he took a moment to acknowledge the new Police Commander Bastien.

Councillor Martin reported that no payment was made to Pomerleau recently, but that discussions were still ongoing for credits purposes.

Councillor Martin reported on the works carried out by Public Works on Sunnyside; he mentioned that the new bike path is in operation with a new configuration. The Works in front of Westmount Park Church are pretty well under control, now that cars can access properly.

Councillor Martin mentioned that the Prince Albert project brought up questions concerning the loss of parking spaces in the area, which precipitated a more thoroughly parking study in the south west sector of the City. He acknowledged the positive effect that this project had to force the City to find additional parking spaces.

Councilor Samiotis expressed her gratitude for the watermain works being carried on Bruce Street and the waterlines changes on Dorchester Boulevard.

Councillor Smith reported on the new Website launch and invited people to provide their comments and feedbacks.

FIRST QUESTION PERIOD

The first question period took place from 8:25 p.m. to 9:14 p.m.

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-09-205

Il est proposé par la conseillère Davis, appuyé par le conseiller Drury

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 2 septembre 2014 soit adopté, et il l'est par les présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2014-09-206

Il est proposé par la conseillère Davis, appuyé par le conseiller Drury

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 août 2014 et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 août 2014 soient confirmés par les présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORTS AU CONSEIL

A) CORRESPONDANCE

Nil.

B) PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ PLÉNIER

Le procès-verbal de la réunion du comité plénier du conseil tenue le 7 juillet 2014 est déposé.

C) RAPPORT D'EMBAUCHE

Le rapport d'embauche du mois de juillet 2014 est déposé.

01. ADOPTION OF THE AGENDA

2014-09-205

It was moved by Councillor Davis, seconded by Councillor Drury

THAT the agenda of the regular Council meeting of September 2, 2014 be, and it is hereby, adopted.

CARRIED UNANIMOUSLY

02. CONFIRMATION OF MINUTES

2014-09-206

It was moved by Councillor Davis, seconded by Councillor Drury

THAT the minutes of the regular Council meeting held on August 4, 2014 and of the special Council meeting held on August 18, 2014 be, and they are hereby, approved.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. REPORTS TO COUNCIL

A. CORRESPONDENCE

No report.

B. GENERAL COMMITTEE MINUTES

The minutes of the meeting of General Committee of Council held on July 7, 2014 were submitted.

C. MANPOWER REPORT

The Manpower Report for the month of July 2014 was submitted.

**04. ORIENTATION DU CONSEIL SUR
LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE
LA SÉANCE DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**

2014-09-207

**Il est proposé par la conseillère Davis,
appuyé par le conseiller Cutler**

QUE le maire soit autorisé à prendre toute décision qu'il jugera opportune à l'égard des sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération de Montréal devant se tenir le 18 septembre 2014 et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville de Westmount et de ses citoyens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**08.01 PROLONGATION D'UN CONTRAT
DE TRAVAIL – DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU QUE M. Duncan E. Campbell a été nommé à titre de directeur général en vertu d'un contrat de travail à durée déterminée pour une période de quatre (4) ans à compter du 29 septembre 2008, conformément à la résolution n° 2008-08-172 adoptée par le conseil lors de sa séance ordinaire tenue le 25 août 2008;

ATTENDU QUE son contrat a été prolongé pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} octobre 2012 au 26 septembre 2014, conformément à la résolution n° 2012-08-207 adoptée par le conseil lors de sa séance ordinaire tenue le 6 août 2012;

ATTENDU QUE le 19 février 2014, M. Campbell a informé le maire de son intention de prendre sa retraite au terme de son contrat;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de prolonger le contrat de M. Campbell pour une période supplémentaire de trois (3) mois

**04. ADOPTION OF THE COUNCIL'S
POSITION ON THE ITEMS SUBMITTED
TO THE MONTREAL URBAN
AGGLOMERATION COUNCIL**

2014-09-207

**It was moved by Councillor Davis,
seconded by Councillor Cutler**

THAT the Mayor be authorized to make any decisions he deems necessary and in the best interest of the City of Westmount and its residents regarding the items on the agenda of the Montreal Urban Agglomeration Council meeting to be held on September 18, 2014.

CARRIED UNANIMOUSLY

**08.01 EXTENSION OF AN EMPLOYMENT
CONTRACT - DIRECTOR GENERAL**

WHEREAS Mr. Duncan E. Campbell was appointed as the Director General on a fixed-term employment contract for a period of four (4) years starting September 29, 2008, as per resolution No. 2008-08-172 adopted by Council at its regular meeting held on August 25, 2008;

WHEREAS his contract was extended for a period of two (2) years, from October 1, 2012 until September 26, 2014, as per resolution No. 2012-08-207 adopted by Council at its regular meeting held on August 6, 2012;

WHEREAS on February 19, 2014, Mr. Campbell advised the Mayor of his intention to retire at the end of his contract;

WHEREAS Council deems appropriate to extend Mr. Campbell's contract for an additional period of 3 months in order to

afin qu'il puisse, tel que prévu, préparer la transition avec son successeur;

prepare for the transition with his successor, according to plan;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le trésorier adjoint atteste de la disponibilité des crédits nécessaires pour couvrir cette dépense, le tout conformément au certificat du trésorier n° CTW-2014-09-09 délivré le 27 août 2014.

WHEREAS according to Section 477.1 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19), the Assistant Treasurer has certified that sufficient funds are available to cover this expenditure, as indicated on the Treasurer's Certificate No. CTW-2014-09-09 issued on August 27, 2014.

2014-09-208

Il est proposé par la conseillère Smith, appuyé par la conseillère Forbes

2014-09-208

It was moved by Councillor Smith, seconded by Councillor Forbes

QUE le contrat de travail à durée déterminée de M. Duncan E. Campbell, à titre de directeur général, soit prolongé jusqu'au 9 janvier 2015, selon les mêmes modalités que celles stipulées au contrat offert par la Ville;

THAT the fixed-term employment contract of Mr. Duncan E. Campbell, in the position of Director General, be extended until January 9, 2015, as per the same terms and conditions of the contract offered by the City.

QUE le maire et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

THAT the Mayor and the Director of Human Resources be authorized to sign any document to give full effect to this resolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

08.02 NOMINATION – DIRECTRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE WESTMOUNT ET DES ÉVÉNEMENTS COMMUNAUTAIRES

08.02 APPOINTMENT - DIRECTOR OF THE WESTMOUNT PUBLIC LIBRARY AND COMMUNITY EVENTS

ATTENDU QUE M^{me} Julie-Anne Cardella a été nommée au poste de directrice de la Bibliothèque publique de Westmount, à titre contractuel pour une période de cinq (5) ans à compter du 5 octobre 2009, conformément à la résolution n° 2009-09-198 adoptée par le conseil lors de sa séance ordinaire tenue le 5 octobre 2009;

WHEREAS Mrs. Julie-Anne Cardella was appointed to the position of Director of the Westmount Public Library on a contractual basis for five years, effective October 5, 2009, as per Resolution No. 2009-09-198 adopted by Council at its regular meeting held on October 5, 2009;

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le trésorier adjoint atteste de

WHEREAS according to Section 477.1 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19), the Assistant Treasurer has certified

la disponibilité des crédits nécessaires pour couvrir cette dépense, le tout conformément au certificat du trésorier n° CTW-2014-09-07 délivré le 25 août 2014;

ATTENDU QUE la recommandation du directeur général de nommer M^{me} Julie-Anne Cardella à titre permanent au nouveau poste de directrice de la Bibliothèque publique de Westmount et des événements communautaires est soumise au conseil pour approbation.

2014-09-209

Il est proposé par la conseillère Smith, appuyé par la conseillère Forbes

QUE M^{me} Julie Anne Cardella soit nommée au poste de directrice de la Bibliothèque publique de Westmount et des événements communautaires, à titre permanent, à compter du 3 octobre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**08.03 NOMINATION – DIRECTRICE
ADJOINTE DE LA BIBLIOTHÈQUE
PUBLIQUE DE WESTMOUNT ET DES
ÉVÉNEMENTS COMMUNAUTAIRES**

ATTENDU QU'à la suite du transfert de la section des événements communautaires à la Bibliothèque, une démarche de recrutement a été menée, conformément à la politique de la Ville, en vue de l'embauche d'une directrice adjointe de la Bibliothèque publique de Westmount;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le trésorier adjoint atteste de la disponibilité des crédits nécessaires pour couvrir cette dépense, le tout conformément au certificat du trésorier no CTW-2014-09-10 délivré le 27 août 2014;

that sufficient funds are available to cover this expenditure, as indicated on the Treasurer's Certificate No. CTW-2014-09-07 issued on August 25, 2014;

WHEREAS the recommendation of the Director General to appoint Mrs. Julie-Anne Cardella on a permanent basis to the new position of Director of the Westmount Public Library and Community Events is submitted for Council's approval.

2014-09-209

It was moved by Councillor Smith, seconded by Councillor Forbes

THAT Mrs. Julie-Anne Cardella be appointed to the position of Director of the Westmount Public Library and Community Events on a permanent basis effective October 3, 2014.

CARRIED UNANIMOUSLY

**08.03 APPOINTMENT - ASSISTANT
DIRECTOR OF THE WESTMOUNT
PUBLIC LIBRARY AND COMMUNITY
EVENTS**

WHEREAS following the addition of the Community Events section to the Library, a recruiting process was carried out according to the City's policy regarding the hiring of an Assistant Director of the Westmount Public Library;

WHEREAS according to Section 477.1 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19), the Assistant Treasurer has certified that sufficient funds are available to cover this expenditure, as indicated on the Treasurer's Certificate No. CTW-2014-09-10 issued on August 27, 2014;

ATTENDU QU'à la suite de la démarche d'embauche, le choix du comité de sélection s'est arrêté sur une candidate au poste de directrice adjointe de la Bibliothèque publique de Westmount et des événements communautaires, et que ses recommandations sont soumises à l'approbation du conseil.

2014-09-210

Il est proposé par la conseillère Smith, appuyé par la conseillère Forbes

QUE M^{me} Donna Lach soit nommée au poste de directrice adjointe de la Bibliothèque publique de Westmount et des événements communautaires à compter du 2 septembre 2014, selon les modalités et conditions offertes par la Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.01 SPORTS ET LOISIRS – VENTE DE LA PATINOIRE PORTATIVE

ATTENDU QU'en juillet 2012, le conseil avait autorisé l'achat d'une patinoire portative extérieure réfrigérée pour le Service des sports et loisirs durant la reconstruction du Centre des loisirs de Westmount;

ATTENDU QU'une assemblée publique présidée par le directeur général, Duncan E. Campbell, a eu lieu dans la salle du conseil le 27 août 2014 quant à l'ouverture des soumissions pour la **VENTE DE LA PATINOIRE PORTATIVE EXTÉRIEURE RÉFRIGÉRÉE USAGÉE DE 85 PI SUR 120 PI PAR LA VILLE DE WESTMOUNT (soumission n° PUR-2014-011)** et que des rapports écrits préparés par la greffière adjointe le 27 août 2014 et par le chef de section, approvisionnement, le 27 août 2014 sont déposés lors de cette séance.

WHEREAS further to the hiring process, the Selection Committee agreed on the selection of one candidate for the position of Assistant Director of the Westmount Public Library and Community Events, and its recommendations are submitted for Council's approval.

2014-09-210

It was moved by Councillor Smith, seconded by Councillor Forbes

THAT Mrs. Donna Lach be appointed to the position of Assistant Director of the Westmount Public Library and Community Events, effective September 2, 2014, as per the terms and conditions offered by the City.

CARRIED UNANIMOUSLY

10.01 SPORTS AND RECREATION – SALE OF THE PORTABLE ICE RINK

WHEREAS in July 2012, Council authorized the purchase of a portable refrigerated outdoor ice skating rink for the Sports and Recreation Department during the reconstruction of the Westmount Recreation Centre;

WHEREAS a public meeting was held in the Council Chamber on August 27, 2014 for the opening of tenders for the **SALE OF THE USED PORTABLE REFRIGERATED OUTDOOR ICE SKATING RINK - SIZE 85' X 120' BY THE CITY OF WESTMOUNT (Tender No. PUR-2014-011)** chaired by Duncan E. Campbell, Director General, and that written reports prepared by the Assistant City Clerk on August 27, 2014 and by the Unit Chief - Purchasing's Report on August 27, 2014 are submitted to this meeting.

2014-09-211

Il est proposé par la conseillère Davis, appuyé par le conseiller Cutler

QUE l'offre d'achat du Groupe Mach inc. au montant de 37 528,40 \$, toutes taxes comprises, soit acceptée pour la patinoire portative extérieure réfrigérée (soumission no PUR-2014-011);

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer ledit contrat; et

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout autre document nécessaire ou requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12.01 APPEL D'OFFRES PUBLICS –
AUTORISATION DE DÉPENSES
SUPPLÉMENTAIRES**

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public pour la **RÉFECTION DE LA TOITURE ET TRAVAUX CONNEXES, PHASES (1) ET (2) AU BÂTIMENT DES SERVICES DE PROTECTION SITUÉ AUX 15-21, RUE STANTON, DANS LA VILLE DE WESTMOUNT** (soumission no PW-2014-937), le contrat a été adjugé à J. Raymond Couvreur et Fils Inc. pour un montant total de 452 305,89 \$, toutes taxes comprises, conformément à la résolution no 2014-06-137 adoptée par le conseil lors de sa séance ordinaire tenue le 2 juin 2014;

ATTENDU QU'en vertu de l'alinéa 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), une municipalité ne peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions, sauf dans le cas où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature;

2014-09-211

It was moved by Councillor Davis, seconded by Councillor Cutler

THAT the offer of purchase from Groupe Mach Inc. in the amount of \$37,528.40, all applicable taxes included, be accepted for the portable refrigerated outdoor ice skating rink (Tender PUR-2014-011);

THAT the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the contract; and

THAT the Director General be authorized to sign any and all other documents necessary and/or required to give effect to the foregoing resolution.

CARRIED UNANIMOUSLY

**12.01 CALL FOR PUBLIC TENDERS -
AUTHORIZATION FOR ADDITIONAL
EXPENDITURES**

WHEREAS following a call for public tenders for the **ROOFING AND RELATED WORKS, PHASES (1) AND (2) AT THE PROTECTIVE SERVICES BUILDING AT 15-21 STANTON STREET IN THE CITY OF WESTMOUNT (Tender No. PW-2014-937)**, the contract was awarded to *J. Raymond Couvreur et Fils Inc.* for a total amount of \$452,305.89, all applicable taxes included, as per resolution No. 2014-06-137 adopted by Council at its regular meeting held on June 2, 2014;

WHEREAS according to article 573.3.0.4 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19), a municipality may not amend a contract awarded following a call for tenders unless the amendment is accessory and does not change the nature of the contract;

ATTENDU QUE durant la démolition, il a été déterminé que les plateformes de toit sur lesquelles repose l'équipement mécanique, qui avaient été jugées dans un état raisonnable au moment de l'appel d'offres, se sont complètement détériorées et doivent être remplacées.

2014-09-212

Il est proposé par le conseiller Martin, appuyé par la conseillère Lulham

QU'afin d'assurer la perméabilité du système de couverture, des **dépenses supplémentaires pour le remplacement des plateformes de toit sur lesquelles repose l'équipement mécanique** soient autorisées pour un montant total de 11 971,80 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément au rapport préparé par J. *Raymond Couvreur et Fils Inc.* et daté du 21 août 2014;

QUE la dépense de 10 798,90 \$, incluant le crédit de taxe, soit imputée à la dépense en capital, compte n° 03-310-14-006, le tout conformément au certificat du trésorier n° CTW-2014-09-06 délivré le 25 août 2014;

QUE des bons de commande soient émis, au besoin, pour couvrir les dépenses susmentionnées et que le directeur général soit autorisé à les signer, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.02 APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX PUBLICS/APPROVISIONNEMENT

ATTENDU QU'une assemblée publique présidée par le directeur général adjoint, Michael Deegan, a eu lieu dans la salle du conseil le 13 août 2014 quant à l'ouverture des soumissions pour la **RÉFECTION DE L'AVENUE PRINCE-ALBERT (ENTRE LA RUE**

WHEREAS during the demolition process, it was determined that the roof deck platforms for mechanical equipment, deemed in reasonable condition at the time of tendering, had completely deteriorated and need to be replaced.

2014-09-212

It was moved by Councillor Martin, seconded by Councillor Lulham

THAT, in order to ensure the permeability of the roofing system, **additional expenditures for the replacement of the roof deck platforms for mechanical equipment** be authorized for a total amount of \$11,971.80, all applicable taxes included, the whole as indicated on the report prepared by J. Raymond Couvreur et Fils Inc. dated August 21, 2014;

THAT the expenditure in the amount of \$10,798.90 (including tax credits) be made from Capital Expense, Account No. 03-310-14-006, the whole as indicated on the Treasurer's Certificate No. CTW-2014-09-06 issued on August 25, 2014;

THAT purchase orders, if necessary, be issued to cover the above-mentioned items and that the Director General be authorized to sign for and on behalf of the City.

CARRIED UNANIMOUSLY

12.02 CALL FOR PUBLIC TENDERS - PUBLIC WORKS/PURCHASING

WHEREAS a public meeting was held in the Council Chamber on August 13, 2014 for the opening of tenders for the **RECONSTRUCTION OF THE ROADWAY ON PRINCE ALBERT AVENUE (BETWEEN SHERBROOKE STREET AND SOMERVILLE**

SHERBROOKE ET L'AVENUE SOMERVILLE) ET DE LA PLACE PUBLIQUE PRINCE-ALBERT DANS LA VILLE DE WESTMOUNT (soumission n° PW-2014-944) et que des rapports écrits préparés par la greffière adjointe le 13 août 2014 et par le directeur du Service des travaux publics le 19 août 2014 sont déposés lors de cette séance.

2014-09-213

Il est proposé par le conseiller Martin, appuyé par la conseillère Lulham

QUE la soumission de *Construction Irebec inc.* soit acceptée pour la **réfection de l'avenue Prince-Albert (entre la rue Sherbrooke et l'avenue Somerville) et de la place publique Prince-Albert dans la Ville de Westmount (soumission n° PW-2014-944)** et que le contrat soit adjugé au montant total de 439 831,11 \$, toutes taxes comprises;

QUE la dépense de 396 740,10 \$, incluant le crédit de taxe, soit imputée à la dépense en capital, compte n° 03-310-14-056, le tout conformément au certificat du trésorier n° CTW-2014-09-05 délivré le 21 août 2014;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer ledit contrat; et

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout autre document nécessaire ou exigé pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.01 SERVICES PROFESSIONNELS – HYDRO WESTMOUNT

ATTENDU QUE le conseil a approuvé la grille d'évaluation proposée par le directeur

AVENUE) AS WELL AS THE REFURBISHING OF PRINCE ALBERT SQUARE IN THE CITY OF WESTMOUNT (Tender No. PW-2014-944) chaired by Michael Deegan, Assistant Director General, and that written reports prepared by the Assistant City Clerk on August 13, 2014 and by the Director of Public Works on August 19, 2014 are submitted to this meeting.

2014-09-213

It was moved by Councillor Martin, seconded by Councillor Lulham

THAT the tender of *Construction Irebec Inc.* be accepted for **the reconstruction of the roadway on Prince-Albert Avenue (between Somerville and Sherbrooke) as well as the refurbishing of Prince-Albert Square in the City of Westmount (Tender PW-2014-944)**, and that the contract be awarded for a total amount of \$439,831.11, all applicable taxes included;

THAT the expenditure in the amount of \$396,740.10 (including tax credit) be made from Capital Expense, Account No. 03-310-14-056, the whole as indicated on the Treasurer's Certificate No. CTW-2014-09-05 issued on August 21, 2014;

THAT the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the contract; and

THAT the Director General be authorized to sign any and all other documents necessary and/or required to give effect to the foregoing resolution.

CARRIED UNANIMOUSLY

15.01 PROFESSIONAL SERVICES - HYDRO WESTMOUNT

WHEREAS Council approved the Evaluating Grid proposed by the Director of

d'Hydro Westmount, dans le cadre d'un contrat de services professionnels en vue de la mise en œuvre d'un nouveau logiciel de facturation pour les clients d'Hydro Westmount, conformément à la résolution n° 2014-03-57 adoptée lors de sa séance ordinaire tenue le 3 mars 2014;

Hydro Westmount within the framework of a contract for professional services for the implementation of a new billing software for Hydro Westmount customers, as per Resolution No. 2014-03-57 adopted at its regular meeting held on March 3, 2014;

ATTENDU QU'une assemblée publique, présidée par le directeur général, Duncan E. Campbell, a eu lieu dans la salle du conseil le 16 juillet 2014 quant à l'ouverture des soumissions pour les **SERVICES PROFESSIONNELS – ACHAT ET MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME INFORMATISÉ DE FACTURATION POUR HYDRO WESTMOUNT (soumission n° PUR-2014-010)** et que des rapports écrits préparés par la directrice des Services juridiques et greffière le 16 août 2014 et par le directeur d'Hydro Westmount sont déposés lors de cette séance.

WHEREAS a public meeting was held in the Council Chamber on July 16, 2014 for the opening of tenders for the **PROFESSIONAL SERVICES - SUPPLY AND IMPLEMENTATION OF A COMPUTERIZED BILLING SYSTEM FOR HYDRO WESTMOUNT (Tender No. PUR-2014-010)** chaired by Duncan E. Campbell, Director General, and that written reports prepared by the Director of Legal Services and City Clerk on August 16, 2014 and by the Director of Hydro Westmount are submitted to this meeting.

2014-09-214

Il est proposé par le conseiller Drury, appuyé par la conseillère Davis

2014-09-214

It was moved by Councillor Drury, seconded by Councillor Davis

QUE la soumission de *N. Harris Computer Corporation* soit acceptée pour l'**achat et la mise en œuvre d'un système informatisé de facturation pour Hydro Westmount (soumission n° PUR-2014-010)** et que le contrat soit adjugé au montant total de 876 423,39 \$, toutes taxes comprises;

THAT the tender of *N. Harris Computer Corporation* be accepted for the **supply and implementation of a computerized billing system for Hydro Westmount (Tender No. PUR-2014-010)** and that the contract be awarded for a total amount of \$876,423.39, all applicable taxes included;

QUE la dépense de 762 273 \$, incluant le crédit de taxe, soit imputée à la dépense départementale, compte n° 03-310-14-040 comme suit : 236 500 \$ au cours de l'exercice financier 2014, 402 450 \$ au cours de l'exercice financier 2015 et 123 323 \$ au cours des exercices financiers 2016 à 2019 aux fins de l'entretien, le tout conformément au certificat du trésorier n° CTW-2014-09-03 délivré le 21 août 2014;

THAT the expenditure in the total amount of \$762,273 (including tax credit) be made from Departmental Expense, Account No. 03-310-14-040 as follows: \$236,500 in fiscal year 2014, \$402,450 in fiscal year 2015 and \$123,323 in fiscal years 2016 to 2019 for maintenance purposes, the whole as indicated on the Treasurer's Certificate No. CTW-2014-09-03 issued on August 21, 2014;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer ledit contrat; et

THAT the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the contract; and

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout autre document nécessaire ou exigé pour donner plein effet à la présente résolution.

THAT the Director General be authorized to sign any and all other documents necessary and/or required to give effect to the foregoing resolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

16.01 APPEL D'OFFRES PAR INVITATION – HYDRO WESTMOUNT

16.01 TENDERS BY INVITATION - HYDRO WESTMOUNT

2014-09-215

Il est proposé par le conseiller Drury, appuyé par la conseillère Davis

2014-09-215

It was moved by Councillor Drury, seconded by Councillor Davis

QUE la soumission de *Service d'arbres Nord-Ouest inc.* soit acceptée pour la **fourniture de l'ensemble de la main-d'œuvre et de l'équipement nécessaires à l'élagage des arbres autour des lignes de distribution électrique à basse et à moyenne tension** et que le contrat soit adjudgé au montant total de 96 498,52 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément au rapport du 31 juillet 2014 du chef de section, approvisionnement;

THAT the quotation of *Service d'arbres Nord-Ouest Inc.* be accepted for the **supply of all necessary labor and equipment for clearing tree branches around low voltage and medium voltage electrical distribution lines** and that the contract be awarded for the total amount of \$96,498.52, all applicable taxes included; the whole as indicated on the Unit Chief – Purchasing's report dated July 31, 2014;

QUE la dépense de 93 302,02 \$, incluant le crédit de taxe, soit imputée à la dépense en capital, compte no 02-832-00-457, le tout conformément au certificat du trésorier no CTW-2014-09-01 délivré le 13 août 2014;

THAT the expenditure in the amount of \$93,302.02 (including tax credits) be made from Capital Expense, Account No. 02-832-00-457; the whole as indicated on Treasurer's Certificate No. CTW-2014-09-01 issued on August 13, 2014;

QUE des bons de commande soient émis, au besoin, pour couvrir les dépenses susmentionnées et que le directeur général soit autorisé à les signer, pour et au nom de la Ville.

THAT purchase orders, if necessary, be issued to cover the above-mentioned items and that the Director General be authorized to sign for and on behalf of the City.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

16.02 APPEL D'OFFRES PAR INVITATION – HYDRO WESTMOUNT

16.02 TENDERS BY INVITATION - HYDRO WESTMOUNT

2014-09-216

Il est proposé par le conseiller Drury, appuyé par la conseillère Davis

2014-09-216

It was moved by Councillor Drury, seconded by Councillor Davis

QUE la soumission de *Systèmes Urbains inc.* soit acceptée pour la **fourniture de travaux souterrains de catégorie III pour la construction de trois (3) massifs de conduits à l'angle des avenues Sunnyside et Lexington** et que le contrat soit adjugé au montant total de 27 395,09 \$, toutes taxes comprises, le conformément au rapport du 19 août 2014 du chef de section, approvisionnement;

QUE la dépense de 23 827 \$, incluant le crédit de taxe, soit imputée à la dépense en capital, compte no 03-310-14-036, le tout conformément au certificat du trésorier no CTW-2014-09-04 délivré le 21 août 2014;

QUE des bons de commande soient émis, au besoin, pour couvrir les dépenses susmentionnées et que le directeur général soit autorisé à les signer, pour et au nom de la Ville de Westmount.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18.01 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE MONTRÉAL CONCERNANT LES GRAFFITI

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1457 du *Code civil du Québec*, toute personne est tenue de réparer le préjudice causé à autrui par sa négligence (responsabilité non contractuelle) ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1459 du *Code*, le titulaire de l'autorité parentale est tenu de réparer le préjudice causé à autrui par le fait ou la faute du mineur à l'égard de qui il exerce cette autorité ;

ATTENDU QUE la Ville de Westmount doit avoir accès aux renseignements qui sont

THAT the quotation of *Systèmes Urbains Inc.* be accepted for the **supply of category III level work for the construction of three (3) concrete conduit banks at Sunnyside Avenue and Lexington** and that the contract be awarded for the total amount of 27,395.09, all applicable taxes included, the whole as indicated on the Unit Chief - Purchasing report dated August 19, 2014;

THAT the expenditure in the amount of \$23,827 (including tax credits) be made from Capital Expense, Account No. 03-310-14-036, the whole as indicated on Treasurer's Certificate No. CTW-2014-09-04 issued on August 21, 2014;

THAT purchase orders, if necessary, be issued to cover the above-mentioned items and that the Director General be authorized to sign for and on behalf of the City.

CARRIED UNANIMOUSLY

18.01 RENEWAL OF THE AGREEMENT WITH THE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE MONTRÉAL CONCERNING GRAFFITI

WHEREAS according to Section 1457 of *the Civil Code of Québec*, a person is liable to reparation for injury caused by its negligence (non-contractual liability);

WHEREAS according to Section 1459 of the *Code*, the holder of parental authority is liable to reparation for injury caused to another by the act or fault of the minor with respect to which it exercises this authority;

WHEREAS the City of Westmount needs to have access to the information that is

nécessaires pour donner avis ou tenter des poursuites, en vue de la réparation du préjudice causé au domaine public par les graffiti, à l'encontre de l'auteur de la faute ou auprès de la personne ayant l'autorité parentale à son égard, le cas échéant ;

ATTENDU QUE lors de sa séance ordinaire tenue le 6 avril 2010, le conseil avait approuvé une entente devant être conclue entre la Ville et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) relativement à la divulgation de renseignements personnels aux fins de la mise en application des règlements municipaux et de réclamation en dommages-intérêts résultant de graffiti, conformément à la résolution n° 2010-04-72.

2014-09-217

Il est proposé par le conseiller Cutler, appuyé par la conseillère Davis

QUE la Ville renouvelle l'entente conclue avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) relativement à la divulgation de renseignements personnels aux fins de la mise en application des règlements municipaux et de réclamation en dommages-intérêts résultant de graffiti;

QUE le directeur général soit autorisé à signer ladite entente au nom de la Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19.01 LISTE DES COMPTES

2014-09-218

Il est proposé par le conseiller Drury, appuyé par la conseillère Davis

QUE soit autorisé et confirmé le paiement des déboursés suivants effectués au cours de la période se terminant le 31 juillet 2014 :

necessary to give notice or action for recovery of damages inflicted on the public domain through graffiti against the wrongdoer or against the person having parental authority, if any;

WHEREAS at its regular meeting held on April 6, 2010, Council approved an agreement to be entered into between the City and the *Service de police de la Ville de Montréal* (SPVM) relating to the release of personal information with the purpose of enforcing the municipal regulations and claiming the damages caused by graffiti, as per resolution No. 2010-04-72.

2014-09-217

It was moved by Councillor Cutler, seconded by Councillor Davis

THAT the City renew the agreement with the *Service de police de la Ville de Montréal* (SPVM) relating to the disclosure of personal information for the purposes of enforcing the municipal regulations and claiming the damages caused by graffiti;

THAT the Director General be authorized to sign this agreement on behalf of the City.

CARRIED UNANIMOUSLY

19.01 LIST OF ACCOUNTS

2014-09-218

It was moved by Councillor Drury, seconded by Councillor Davis

THAT payment be authorized and confirmed of the following disbursements made during the period ending July 31, 2014:

PERIODE SE TERMINANT PERIOD ENDING	FACTURES / INVOICES	LISTE DE PAIE & REMISES GOUVERNEMENTALES/ PAYROLL & GOVERNMENT REMITTANCES	
4 juillet/July 4, 2014	\$ 301,702.00	\$ 200,282.04	\$ 501,984.04
11 juillet/July 11, 2014	\$1,366,395.20	\$ 589,241.98	\$1,955,637.18
18 juillet/July 18, 2014	\$ 908,090.09	\$ 180,359.37	\$1,088,449.46
25 juillet/July 25, 2014	\$ 485,499.91	\$ 536,388.91	\$1,021,888.82
31 juillet/July 31, 2014	0	\$ 887,529.27	\$ 887,529.27
Païement électronique à HQ Le 7 juillet 2014	\$1,517,332.76	0	\$ 1,517,332.76
Total	\$4,579,019.96	\$2,393,801.57	\$6,972,821.53

20.01 IMPLANTATION DU NOUVEAU LOGICIEL FINANCIER UNICITÉ (ACCEO) – AUTORISATION DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES

ATTENDU QUE le conseil a autorisé l'implantation du nouveau système financier UniCité d'ACCEO, incluant la configuration et la programmation, selon le plan initial approuvé, conformément à la résolution no 2013-10-234 adoptée lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2013;

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public pour les **SERVICES PROFESSIONNELS – GESTIONNAIRE DE PROJET POUR LE NOUVEAU SYSTÈME FINANCIER** (soumission no **PUR-2013-012**), la soumission d'ACCEO Solutions inc. a été acceptée pour l'implantation du nouveau système financier, au montant total de 200 399,41 \$, toutes taxes comprises, conformément à la résolution no 2014-02-32 adoptée par le conseil lors de sa séance ordinaire tenue le 3 février 2014;

ATTENDU QU'en vertu de l'alinéa 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), une municipalité ne peut modifier un contrat accordé à la suite d'une

20.01 IMPLEMENTATION OF THE NEW FINANCIAL SOFTWARE UNICITÉ (ACCEO) – AUTHORIZATION FOR ADDITIONAL EXPENDITURES

WHEREAS Council authorized the implementation of the new financial system UniCité ACCEO, consisting of the configuration and programming, in accordance with the initial plan approved, as per resolution No. 2013-10-234 adopted at its regular meeting held on October 1, 2013;

WHEREAS following a call for public tenders for **PROFESSIONAL SERVICES – PROJECT MANAGER FOR THE NEW FINANCIAL SYSTEM (Tender No. PUR-2013-012)**, the quotation from ACCEO Solutions Inc. was accepted for the implementation of the new financial system, for a total amount of \$200,399.41, all applicable taxes included, as per Council resolution No. 2014-02-32 adopted at its regular meeting held on February 3, 2014;

WHEREAS according to article 573.3.0.4 of the Cities and Towns Act (CQLR, chapter C-19), a municipality may not amend a contract awarded following a call for

demande de soumissions, sauf dans le cas où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature;

ATTENDU QUE la Commission des finances et de l'administration recommande que des fonds supplémentaires soient autorisés, afin de permettre la configuration, l'essai et le lancement du système financier UniCité d'ACCEO.

2014-09-219

Il est proposé par le conseiller Drury, appuyé par la conseillère Davis

QUE des dépenses supplémentaires pour la **configuration, l'essai et le lancement du système financier UniCité d'ACCEO** soient autorisées au montant total de 25 900,99 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'addenda au contrat soumis par ACCEO Solutions inc. en date du 21 juillet 2014;

QUE la dépense de 23 363,43 \$, incluant le crédit de taxe, soit imputée à la dépense en capital, compte no 03-310-14-018, le tout conformément au certificat du trésorier no CTW-2014-08-06 délivré le 28 juillet 2014;

QUE des bons de commande soient émis, au besoin, pour couvrir les dépenses susmentionnées et que le directeur général soit autorisé à les signer, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21.01 APPROBATION DES PERMIS DE CONSTRUCTION

ATTENDU QU'en vertu du Règlement 1305 sur le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale*, la délivrance de certains permis de construction est assujettie à

tenders unless the amendment is accessory and does not change the nature of the contract;

WHEREAS in order to enable the configuration, testing and launch of the financial system UniCité d'ACCEO, the Finance and Administration Committee recommended that additional funds be authorized.

2014-09-219

It was moved by Councillor Drury, seconded by Councillor Davis

THAT additional expenditures for the **configuration, testing and launch of the financial system UniCité d'ACCEO** be authorized for a total amount of \$25,900.99, all applicable taxes included, the whole as indicated on the Addendum to the contract submitted by ACCEO Solutions Inc. dated July 21, 2014;

THAT the expenditure in the amount of \$23,363.43 (including tax credits) be made from Capital Expense, Account No. 03-310-14-018, the whole as indicated on the Treasurer's Certificate No. CTW-2014-09-06 issued on July 28, 2014;

THAT purchase orders, if necessary, be issued to cover the above-mentioned items and that the Director General be authorized to sign for and on behalf of the City.

CARRIED UNANIMOUSLY

21.01 BUILDING PERMIT APPLICATIONS - APPROVAL

WHEREAS according to By-Law 1305 on *Site Planning and Architectural Integration Programme*, the issuance of some building permits, are subordinated to the prior

l'approbation préalable de plans par le comité consultatif d'urbanisme;

approval of plans by the Planning Advisory Committee;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3.2.2 dudit règlement, le conseil doit fonder sa décision sur les recommandations du comité.

WHEREAS according to section 3.2.2 of this by-law, Council must decide on the recommendations of the Committee.

2014-09-220

Il est proposé par la conseillère Samiotis, appuyé par la conseillère Lulham

2014-09-220

It was moved by Councillor Samiotis, seconded by Councillor Lulham

QUE, selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme formulées lors de sa réunion tenue le 19 août 2014, la liste de demandes de permis de construction ci-jointe, telle que révisée conformément au *Règlement 1305 sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale*, soit approuvée.

THAT, according to the recommendations of the Planning Advisory Committee at its meeting held on August 19, 2014, the attached list of building permit applications, reviewed under *By-law 1305 on Site Planning and Architectural Integration Programmes*, be approved.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

22.01 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

22.01 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE le projet de mise à jour du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal a été mis à la disposition des villes de banlieue et des arrondissements de Montréal le 23 mai 2014 en leur demandant de transmettre leurs commentaires respectifs à la Division de la planification urbaine de la Direction de l'urbanisme avant le 5 juin 2014;

WHEREAS the draft version of the updated *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* was made available to the suburban cities and Montreal boroughs on May 23, 2014 with a request that their respective comments be submitted to the Division de la planification urbaine de la Direction de l'urbanisme before June 5, 2014;

ATTENDU QUE la date limite proposée ne donne pas suffisamment de temps pour effectuer un examen adéquat du projet de Schéma, compte tenu de sa longueur et de sa complexité, et que le conseil est réticent à n'effectuer qu'un examen superficiel d'un document aussi important;

WHEREAS the proposed deadline did not permit sufficient time to carry out a proper review of the draft *Schéma* document due to its length and complexity, and Council was reluctant to carry out only a cursory review of such an important document.

ATTENDU QU'on a déposé auprès de la Ville de Montréal une demande visant à permettre un report de la date limite pour la transmission des commentaires sur le projet de Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal conformément à la résolution du conseil no 2014-06-155 adoptée le 2 juin 2014.

2014-09-221

Il est proposé par la conseillère Samiotis, appuyé par la conseillère Lulham

QUE la lettre du 13 août 2014, transmise par la Directrice du Service de l'aménagement urbain au *Service de la mise en valeur du territoire* faisant état de la position favorable de la ville avec réserves à l'égard du projet de Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal soit endossée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25.01 RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER DE NOUVEAU LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE WESTMOUNT – ADOPTION

La greffière signale que toutes les formalités requises pour la dispense de lecture de ce règlement ont été respectées et que des copies du règlement ont été remises à tous les membres du conseil et mises à la disposition du public.

Déclaration de la part de chaque membre du conseil présent à l'effet qu'il (elle) a lu le règlement et que la lecture en est dispensée.

OBJET

La conseillère Samiotis explique que ce règlement a pour objet de modifier le Plan d'urbanisme de la Ville de Westmount de façon à assurer la préséance de la vocation

WHEREAS a request was made to the Ville de Montreal to allow an extension of the deadline for the submission of comments on the draft *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* as per council resolution No. 2014-06-155 adopted on June 2, 2014.

2014-09-221

It was moved by Councillor Samiotis, seconded by Councillor Lulham

THAT the letter sent by the Director of Urban Planning on August 13, 2014 to the *Service de la mise en valeur du territoire* expressing the City of Westmount's favorable position with reservations regarding the draft *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* be endorsed.

CARRIED UNANIMOUSLY

25.01 BY-LAW TO FURTHER AMEND THE PLANNING PROGRAMME OF THE CITY OF WESTMOUNT - ADOPTION

The City Clerk reported that all formalities required for dispensing with the reading of this by-law have been observed and that copies of the by-law have been remitted to all members of Council and are available for public reference.

Declaration by each member of Council present that he (she) has read the by-law and that reading is waived thereof.

OBJECT

Councillor Samiotis explained that the object of this by-law is to modify the Planning Programme of the City of Westmount so as to ensure the prevailing

commerciale dans le secteur sud-est de la Ville en modifiant le texte concernant le secteur sud-est et en remplaçant la carte n° 2 illustrant les objectifs généraux de la politique d'aménagement du territoire, la carte n° 6 illustrant l'utilisation du sol et le tableau 1 : Utilisation du sol.

2014-09-222

Il est proposé par la conseillère Samiotis, appuyé par la conseillère Lulham

QUE le règlement 1466 intitulé « *Règlement visant à modifier de nouveau le plan d'urbanisme de la Ville de Westmount* » soit adopté, et il l'est par les présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉCLARATION

Le maire Trent déclare que le règlement 1466 intitulé « *Règlement visant à modifier de nouveau le plan d'urbanisme de la Ville de Westmount* » ayant été adopté, il est ordonné que les avis soient donnés conformément à la loi.

25.02 RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1303 – CONVERSION DES ZONES C2-32-01, C4-37-05 ET C4-37-06 – USAGE RÉSIDENTIEL – ADOPTION

La greffière signale que toutes les formalités requises pour la dispense de lecture de ce règlement ont été respectées et que des copies du règlement ont été remises à tous les membres du conseil et mises à la disposition du public.

Déclaration de la part de chaque membre du conseil présent à l'effet qu'il (elle) a lu le règlement et que la lecture en est dispensée.

commercial use in the South-East Sector of the City by modifying the text regarding the South-East sector and by replacing Map No. 2 showing the general aims of land development policy, Map No. 6 showing land use and Table 1: Land use.

2014-09-222

It was moved by Councillor Samiotis, seconded by Councillor Lulham

That by-law 1466 entitled "*By-law to further amend the Planning Programme of the City of Westmount*" be, and it is hereby, adopted.

CARRIED UNANIMOUSLY

DECLARATION

The Mayor Trent declared that 1466 entitled "*By-law to further amend the Planning Programme of the City of Westmount*" having been duly adopted, it is ordered that notices be given as required by law.

25.02 BY-LAW TO FURTHER AMEND ZONING BY-LAW 1303 – CONVERSION ZONES C2-32-01, C4-37-05 AND C4-37-06 – RESIDENTIAL USE- ADOPTION

The City Clerk reported that all formalities required for dispensing with the reading of this by-law have been observed and that copies of the by-law have been remitted to all members of Council and are available for public reference.

Declaration by each member of Council present that he (she) has read the by-law and that reading is waived thereof.

OBJET

La conseillère Lulham explique que ce projet de règlement a pour objet de protéger la vocation résidentielle des zones visées, soit C2-32-01, C4-37-05 et C4-37-06. »

2014-09-223

Il est proposé par la conseillère Lulham, appuyé par la conseillère Samiotis

QUE le règlement 1467 intitulé « *Règlement visant à modifier de nouveau le règlement de zonage 1303 – conversion des zones C2-32-01, C4-37-05 et C4-37-06 – usage résidentiel* » soit adopté, et il l'est par les présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉCLARATION

Le maire Trent déclare que le règlement 1467 intitulé « *Règlement visant à modifier de nouveau le Règlement de zonage 1303 – conversion des zones C2-32-01, C4-37-05 et C4-37-06 – usage résidentiel* » ayant été adopté, il est ordonné que les avis soient donnés conformément à la loi.

**25.03 RÈGLEMENT VISANT À
MODIFIER DE NOUVEAU LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 1303 –
CABINETS DE MÉDECINS ET
CLINIQUES MÉDICALES SUR LA RUE
SAINTE-CATHERINE OUEST –
ADOPTION**

La greffière signale que toutes les formalités requises pour la dispense de lecture de ce règlement ont été respectées et que des copies du règlement ont été remises à tous les membres du conseil et mises à la disposition du public.

OBJECT

Councillor Lulham explained that the object of this by-law is to protect the residential nature of the concerned zones C2-32-01, C4-37-05 and C4-37-06.

2014-09-223

It was moved by Councillor Lulham, seconded by Councillor Samiotis

That by-law 1467 entitled "*By-Law to further amend Zoning By-law 1303 – Conversion of zones C2-32-01, C4-37-05 and C4-37-06 – Residential use*" be, and it is hereby, adopted.

CARRIED UNANIMOUSLY

DECLARATION

Mayor Trent declared that By-law 1467 entitled "*By-Law to further amend Zoning By-law 1303 – Conversion of zones C2-32-01, C4-37-05 and C4-37-06 – Residential use*" having been duly adopted, it is ordered that notices be given as required by law.

**25.03 BY-LAW TO FURTHER AMEND
ZONING BY-LAW 1303 – DOCTOR'S
OFFICES AND MEDICAL CLINICS ON
STE. CATHERINE STREET WEST -
ADOPTION**

The City Clerk reported that all formalities required for dispensing with the reading of this by-law have been observed and that copies of the by-law have been remitted to all members of Council and are available for public reference.

Déclaration de la part de chaque membre du conseil présent à l'effet qu'il (elle) a lu le règlement et que la lecture en est dispensée.

OBJET

La conseillère Lulham explique que ce règlement a pour objet d'interdire l'établissement de nouveaux cabinets de médecins et de nouvelles cliniques médicales sur la rue Sainte-Catherine Ouest, dans les zones C2-37-07, C2-37-04, C2-37-10, C5-33-03, C6-34-03, C1-34-11 et C1-34-05 du plan d'urbanisme.

2014-09-224

Il est proposé par la conseillère Lulham, appuyé par la conseillère Samiotis

QUE le Règlement 1468 intitulé « *Règlement visant à modifier de nouveau le Règlement de zonage 1303 – cabinets de médecins et cliniques médicales sur la rue Sainte-Catherine Ouest* » soit adopté, et il l'est par les présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉCLARATION

Le maire déclare que le règlement 1468 intitulé « *Règlement visant à modifier de nouveau le Règlement de zonage 1303 – cabinets de médecins et cliniques médicales sur la rue Sainte-Catherine Ouest* », ayant été dûment adopté, il est ordonné que les avis soient donnés conformément à la loi.

Declaration by each member of Council present that he (she) has read the by-law and that reading is waived thereof.

OBJECT

Councillor Lulham explained that the object of this by-law is to prohibit the establishment of new doctors' offices and medical clinics on Ste. Catherine Street West in zones C2-37-07, C2-37-04, C2-37-10, C5-33-03, C6-34-03, C1-34-11 and C1-34-05 of the Zoning plan.

2014-09-224

It was moved by Councillor Lulham, seconded by Councillor Samiotis

That By-law 1468 entitled "*By-law to further amend Zoning By-law 1303 – Doctor's Offices and Medical Clinics on Ste. Catherine Street West*" be, and it is hereby, adopted.

CARRIED UNANIMOUSLY

DECLARATION

Mayor Trent declared that By-law 1468 entitled "*By-law to further amend Zoning By-law 1303 – Doctor's Offices and Medical Clinics on Ste. Catherine Street West*" having been duly adopted, it is ordered that notices be given as required by law.

**25.04 RÈGLEMENT VISANT À
MODIFIER DE NOUVEAU LE
RÈGLEMENT 1358 DÉCRÉTANT LES
RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI
BUDGÉTAIRES – ADOPTION**

La greffière signale que toutes les formalités requises pour la dispense de lecture de ce règlement ont été respectées et que des copies du règlement ont été remises à tous les membres du conseil et mises à la disposition du public.

Déclaration de la part de chaque membre du conseil présent à l'effet qu'il (elle) a lu le règlement et que la lecture en est dispensée.

OBJET

Le conseiller Drury explique que ce règlement a pour objet de préciser et de formaliser la démarche d'approbation des achats et d'adjudication des contrats par les divers services avant l'implantation du logiciel/programme de contrôle budgétaire UniCité.

2014-09-225

**Il est proposé par le conseiller Drury,
appuyé par la conseillère Davis**

QUE le règlement 1473 intitulé « *Règlement visant à modifier de nouveau le règlement 1358 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* » soit adopté, et il l'est par les présentes

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉCLARATION

Le maire déclare que le règlement 1473 intitulé « *Règlement visant à modifier de nouveau le règlement 1358 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* »

**25.04 BY-LAW TO AMEND BY-LAW
1358 CONCERNING BUDGET CONTROL
AND MONITORING - ADOPTION**

The City Clerk reported that all formalities required for dispensing with the reading of this by-law have been observed and that copies of the by-law have been remitted to all members of Council and are available for public reference.

Declaration by each member of Council present that he (she) has read the by-law and that reading is waived thereof.

OBJECT

Councillor Drury explained that the object of this by-law is to bring clarity and formality to the approval of purchases and granting of contracts by various departments prior to the implementation of the UniCité budgetary control software/programme.

2014-09-225

**It was moved by Councillor Drury,
seconded by Councillor Davis**

That by-law 1473 entitled "*By-law to amend By-law 1358 concerning Budget Control and Monitoring*" be, and it is hereby, adopted.

CARRIED UNANIMOUSLY

DECLARATION

Mayor Trent declared that By-law 1473 entitled "*By-law to amend By-law 1358 concerning Budget Control and Monitoring*" having been duly adopted, and it is ordered

ayant été adopté, il est ordonné que les avis soient donnés conformément à la loi.

that notices be given as required by law.

**26.01 RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
2014-2015-2016 : PROLONGATION DU
DÉLAI ACCORDÉ À L'ÉVALUATEUR DE
LA VILLE DE Montréal POUR
RÉPONDRE AUX DEMANDES DE
RÉVISION**

**26.01 2014-2015-2016 PROPERTY
ASSESSMENT ROLL: EXTENSION OF
THE DEADLINE FOR THE ASSESSOR
OF VILLE DE MONTRÉAL TO RESPOND
TO APPLICATIONS FOR REVIEW**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, afin de pouvoir reporter au-delà du 1er novembre 2014 la date limite pour répondre aux demandes de révision, la Ville de Montréal doit obtenir le consentement de la municipalité locale;

WHEREAS, according to section 138.3 of *An Act respecting Municipal Taxation*, order to extend the deadline beyond November 1, 2014 to respond to applications for review, Ville de Montréal must obtain the consent of the local municipality;

ATTENDU QUE la Ville de Westmount a reçu une demande de la Ville de Montréal visant à prolonger, jusqu'au 15 février 2015, le délai accordé à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision des évaluations non résidentielles de moins de 5 000 000 \$ ayant été soumises avant le 1er mai 2014.

WHEREAS the City of Westmount received a request from Ville de Montréal to extend the deadline for the assessor to respond to non-residential applications for review under \$5,000,000, submitted before May 1, 2014, to February 15, 2015.

2014-09-226

Il est proposé par la conseillère Smith, appuyé par la conseillère Forbes

2014-09-226

It was moved by Councillor Smith, seconded by Councillor Forbes

QUE la Ville de Montréal soit autorisée à prolonger, du 1er novembre 2014 au 15 février 2015, le délai accordé à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision des évaluations non résidentielles de moins de 5 000 000 \$ ayant été soumises avant le 1er mai 2014, à la suite de l'entrée en vigueur du rôle triennal d'évaluation foncière 2014-2015-2016.

THAT Ville de Montréal be authorized to extend the deadline for the assessor to respond to non-residential applications for review under \$5,000,000 submitted before May 1, 2014, from November 1, 2014 to February 15, 2015, following the coming into force of the triennial property assessment roll 2014-2015-2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

26.02 MANDAT CONFIE AU CABINET LECHASSEUR AVOCATS AYANT POUR OBJET D'ENTREPRENDRE CONTRE M^e MICHEL SIMARD ET M^{me} JOSÉE CORBEIL UN RECOURS VISANT À LES FAIRE DÉCLARER PLAIDEURS QUÉRULENTS ET À RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS

ATTENDU QUE les défendeurs multiplient de façon abusive depuis le 26 mai 2010 le dépôt de plaintes, de procédures judiciaires, requêtes et demandes contre la Ville de Westmount tant devant la Régie de l'énergie, la Cour supérieure que la Commission d'accès à l'information ;

ATTENDU QUE la ville est d'avis que la multiplicité de procédures intentées par les défendeurs est excessive, déraisonnable et disproportionnée eu égard à l'enjeu du différend qui oppose les défendeurs à la Ville de Westmount et qui a trait au simple aménagement d'un poteau électrique sur la propriété de la défenderesse Mme Josée Corbeil ;

ATTENDU QUE cette multiplicité de procédures constitue une faute et un abus de procédures de la part des défendeurs sans considération pour les ressources de la Ville et les deniers publics devant être engagés pour sa défense ;

ATTENDU QUE les défendeurs ont un comportement de plaideurs quérulents à l'égard de la Ville de Westmount ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), les règles d'attribution des contrats pour la fourniture de services professionnels qui, en vertu d'une loi ou d'un règlement, ne peuvent être rendus que par un avocat ne s'appliquent pas lorsque ce contrat est nécessaire devant un tribunal, un

26.02 MANDATE TO THE LAW FIRM LECHASSEUR AVOCATS TO UNDERTAKE A COURT ACTION AGAINST MICHEL SIMARD AND JOSÉE CORBEIL TO HAVE THEM DECLARED VEXATIOUS LITIGANTS AND PAY DAMAGES

WHEREAS the defendants, Michel Simard and Josée Corbeil, have improperly multiplied the filing of complaints, procedures, motions and claims against the City of Westmount before the Régie de l'énergie, the Superior Court and the Commission d'accès à l'information since May 26, 2010;

WHEREAS in the City's opinion, the multiplicity of proceedings brought by the defendants is excessive, unreasonable and disproportionate to the issue of the dispute between the defendants and the City of Westmount with respect to the installation of a utility pole on the property of the defendant Josée Corbeil;

...2

WHEREAS this multiplicity of proceedings constitutes misconduct and abuse of legal proceedings by the defendants without regard for the City's resources and the public funds incurred in its defense;

WHEREAS the defendants are deemed behaving as vexatious litigants against the City of Westmount;

WHEREAS according to section 573.3.0.2 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19), the rules for awarding contracts for the provision of professional services, which under a law or regulation, can only be made by a lawyer does not apply if the contract is necessary before a tribunal, body or person exercising judicial

organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles ;

ATTENDU QUE depuis 2010, le greffe de la Ville a mandaté le cabinet LeChasseur Avocats afin qu'il représente et défende les intérêts de la Ville dans le cadre des plaintes, procédures judiciaires, requêtes et demandes intentées par les défendeurs ;

ATTENDU QUE la Ville a mandaté le cabinet LeChasseur Avocats pour qu'il étudie le bien-fondé d'une procédure visant à faire déclarer les défendeurs plaideurs quérulents afin, notamment, d'assujettir toute nouvelle procédure intentée par les défendeurs à l'obtention d'une autorisation préalable écrite du président du tribunal ou organisme visé par la procédure ;

ATTENDU QUE la Ville a également mandaté le cabinet LeChasseur avocats pour que la procédure précitée soit assortie d'une demande en dommages-intérêts pour recouvrer les deniers publics qu'elle a été contrainte de dépenser pour se défendre à l'encontre des procédures abusives intentées par les défenseurs ;

ATTENDU QUE le 18 août 2014, le cabinet LeChasseur Avocats a signifié aux défendeurs, pour le compte de la Ville, la Requête introductive d'instance pour les faire déclarer plaideurs quérulents et réclamer des dommages-intérêts.

2014-09-227

Il est proposé par la conseillère Smith, appuyé par la conseillère Forbes

QUE la décision de mandater le cabinet LeChasseur Avocats aux fins de représenter la Ville dans la cause *Ville de Westmount c. Michel Simard et Josée Corbeil* (dossier de la Cour supérieure n° 500-17-083854-144) soit ratifiée ;

or adjudicative functions;

WHEREAS since 2010, the City Clerk's Office has mandated the law firm LeChasseur Avocats to represent and defend the City's interests in regard to the complaints, procedures, motions and requests filed by the defendants;

WHEREAS the City has commissioned the law firm LeChasseur Avocats to examine the merits of a proceeding to declare the defendants vexatious litigants, particularly to subject any future legal proceedings instituted by the defendants to the conditions determined by the presiding judge of the court or body aimed by such procedure;

WHEREAS, the City has also mandated the law firm of LeChasseur Avocats to proceed, along with the above-captioned procedure, with a motion to recover the public money the City was forced to spend to defend itself against unfair proceedings instituted by the defendants;

...3

WHEREAS on August 18, 2014, the law firm LeChasseur Avocats served the defendants with a Motion to institute proceedings to declare them vexatious litigants and claim damages on behalf of the City.

2014-09-227

It was moved by Councillor Smith, seconded by Councillor Forbes

THAT the decision to mandate the law firm LeChasseur Avocats to represent the City in the court action *City of Westmount v. Michel Simard and Josée Corbeil* (Superior Court File No. 500-17-083854-144) be ratified;

QU'une dépense de 75 000 \$, incluant le crédit de taxes, soit imputée à la dépense départementale, compte n° 03-310-14-040, le tout conformément au certificat du trésorier n° CTW-2014-08-09 délivré le 27 août 2014;

QUE le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière soient autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions se tient de 21 h à 21 h 05.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est ensuite levée à 21 h 05.

THAT the expenditure in the amount of \$75,000 (including tax credits) be made from Departmental Expense, Account No. 03-310-14-040, the whole as indicated on the Treasurer's Certificate No. CTW-2014-09-08 issued on August 27, 2014;

THAT the Director General, the Assistant Director General or the City Clerk be authorized to sign any and all documents required to give full effect to this resolution.

CARRIED UNANIMOUSLY

SECOND QUESTION PERIOD

The second question period took place from 9:00 p.m. to 9:05 p.m.

ADJOURNMENT OF MEETING

The meeting thereupon adjourned at 9:05 p.m.

Peter F. Trent
Maire / Mayor

Viviana Iturriaga Espinoza
Greffière / City Clerk

ANNEXE/APPENDIX "A"

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014

QUESTION PERIOD OF CITIZENS
REGULAR MEETING OF SEPTEMBER 2, 2014

Début de la première période des questions: 20 h 25
Beginning of the First Question Period: 8:25 p.m.

<u>NOM /NAME</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION / QUESTION SUBJECT</u>
<i>John Fretz</i>	<p>Parc canin : Il fait des commentaires à propos du rapport Hodgins. Il demande que le parc canin soit reconstruit à l'intersection de l'avenue Lansdwone. / <i>Dog run: Commented on the Hodgins Report. He asked that the dog run be re-installed at the corner of Lansdowne Avenue.</i></p> <p>Parc canin : Il demande des précisions au sujet de la consultation et des questions spécifiques du sondage. / <i>Dog run: Asked about the consultation and the specific questions of the survey poll.</i></p>
<i>Dan Lambert</i>	<p>Circulation : Il demande une copie du rapport de Genivar au sujet de l'intersection de Wood et De Maisonneuve. / <i>Traffic: Asked about the Genivar Report concerning the intersection of Wood – De Maisonneuve.</i></p>
<i>Mrs. Bronwyn Mantel</i>	<p>Se plaint du manqué d'engagement de la part de la Ville concernant l'installation d'un mur anti-bruit près de la voie ferrée. / <i>Complained about the lack of commitment from the City to have a sound barrier installed near the railway tracks.</i></p>
<i>Roberta Anne Capelovitch</i>	<p>Mur anti-bruit : Demande des précisions au sujet des rats et de l'emplacement des pièges. / <i>Sound barrier: Asked for clarification about the location of the rats and the traps.</i></p> <p>Animaux: Demande des précisions au sujet de la machine à café à la bibliothèque. / <i>Animals: Asked about the Italian coffee machine at the Library./</i></p>

Mobilier : Demande si la conseillère Lulham est au courant des lois sur la protection des animaux? /

Appliance: Asked if Councillor Lulham was aware of the Quebec laws on the protection of animals.

Paul Marriot

Circulation : S'interroge au sujet du processus impliquant le rapport de la firme CIMA+ sur le plan directeur de la circulation. /

Traffic: Asked about the process involving the CIMA+ Report on the Traffic Master Plan.

Demande que les intersections soit reconstruites en fonction des piétons. /

Asked that the intersections be rebuilt with pedestrians in mind.

Roberta Ann Capelovitch

Parcs : Se plaint que certains sentiers au parc Westmount ne sont pas accessibles aux personnes handicapées. /

Parks: Complained that some paths in Westmount Park are not accessible to handicapped people.

Sidonia Clark

Parcs: Se plaint au sujet du bruit dans les parcs. Elle aimerait que ce soit comme un oasis. /

Parks Complained about noise in the parks. Would prefer to keep it as an 'oasis'.

21 h 13 / 9:13 p.m.

ANNEXE/APPENDIX "B"

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014

SECOND QUESTION PERIOD OF CITIZENS
REGULAR MEETING OF SEPTEMBER 2, 2014

Début de la deuxième période des questions: 21 h 49
Beginning of the Second Question Period: 9:49 p.m.

<u>NOM / NAME</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION / QUESTION SUBJECT</u>
<i>Peter Starr, Westmount Municipal Association</i>	Parc canin : Demande un sondage plus vaste pour le parc canin. / <i>Dog run: Asked for a larger survey poll for the dog run.</i>
<i>Dr. Maureen Kiely</i>	CUSM : Exprime ses inquiétudes au sujet du bruit des tours du CUSM et de la future reconstruction du projet Turcot. / <i>MUHC: Expressed concerns about the noise from the MUHC towers and the upcoming reconstruction of the Turcot.</i> Parc canin: Demande que le sondage au sujet du parc canin soit accessible à tous les résidents puisque le parc est pour tout le monde. / <i>Dog run: Requested that the dog run poll be extended to every resident, because the park is for everybody.</i>
	Parcs: S'interroge à savoir si le problème de rats est lié au projet Turcot? / <i>Parks: Asked if the rat problem is related to the Turcot project?</i>
<i>Denis Biro</i>	Stationnement : S'enquiert à savoir si le conseil peut donner des garanties à l'effet que les problèmes de stationnement ne s'envenimeront pas lors de l'ouverture du CUSM. / <i>Parking: Asked what assurances can Council give today that when the MUHC opens, the parking will not be any worse than it is today?</i>
<i>John Fretz</i>	Mur anti-bruit: d'où provient l'information à l'effet qu'il doit mesurer au moins 15 pieds. / <i>Sound barrier: where does the information come from about the 15 ft. requirements.</i>

Fait des commentaires à propos du bruit./ *Commented on the noise.*

Paul Marriot

Parc canin : Il demande que le sondage sur le parc canin soit ouvert à tous les districts puisque le parc appartient à tout le monde. /

Dog run: He asked that the dog run survey poll be opened to all districts as the park belongs to everyone.

Stationnement: Il mentionne les problèmes de stationnement dans le district 5.

Parking: He mentioned the parking issues in District 5.

22 h 08 / 10:08 p.m.